DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE – ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE TINTENIAC

Commune de la Baussaine

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2009

Nombre de Conseillers en Exercice	14
Nombre de Membres présents	10
Nombre de Membres votants	10
Date de la convocation	20/02/2009
Convocation Affichée le	23/02/2009
Compte Rendu Affiché le	06/03/2009

L'an deux mil neuf, le vingt sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUSSAINE s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme Gwénaël ARTUR et Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Eric LEROSSIGNOL, Dominique ROUXEL, Gilles LE TALLEC et Mr Olivier QUENOUILLERE

Absents excusés : Yolaine DUBOIS, Catherine PIEL et Thibault LE BOULANGER

Absent non excusé : Frédéric BLANCHARD,

Pierre-Yves MARQUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, le point suivant a été rajouté à l'ordre du jour :

Délibération 11/2009 : Révision du loyer au 1er février 2009 – Logement communal 19 lotissement Bellevue

DEVIS MATÉRIEL INFORMATIQUE

08 / 2009

Concernant l'achat d'un nouveau poste informatique et le remplacement du matériel volé le 22 février 2009, Mme le Maire présente au Conseil municipal le devis de la société MAGNUS.

L'offre comprend :
- une station de travail complète,
- un écran,
- un clavier,
- un switch réseau
- ainsi que l'installation et le paramétrage du nouveau poste de travail et du réseau informatique.

Après étude de cette proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'entreprise MAGNUS pour l'achat d'un poste informatique pour un montant de 1137 € HT.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS DESTINES AU PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE

09 / 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,
Vu le Code de l'Expropriation, et notamment ses articles L. 13-2 et suivants,
Considérant l'absence d'accord avec le propriétaire de la parcelle section B n° 150, nécessaire à la réalisation du projet d'extension de l'école,

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, rappelant que l'ouverture d'enquête d'utilité publique n'exclut pas de poursuivre les démarches à l'amiable, entreprises pour l'acquisition de la parcelle B 152 (indivision LEFRERE-RIVAOL),

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les terrains nécessaires au projet d'extension de l'école publique, cadastrés B 150 et B 152,

- SOLLICITE de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire,

- DONNE mandat à Madame le Maire pour mener la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment présenter aux propriétaires les offres de la commune conformément à l'estimation réalisée par le service des domaines.

REMBOURSEMENT D'ACHATS POUR LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

10 / 2009

Madame le Maire fait part à l'Assemblée qu'elle a profité d'un déplacement privé à la boulangerie PAPILLON à TINTENIAC pour acheter des petits fours pour la cérémonie des vœux de la Mairie. Elle présente la facture payée avec ses ressources personnelles, et propose que ces frais lui soient remboursés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE délégation à Madame le Maire pour établir le mandat de paiement, d'un montant de 26,41 € TTC, à l'ordre de Mme Florence DENIAU afin de rembourser la somme avancée.

REVISION DU LOYER AU 1er FEVRIER 2009 – LOGEMENT COMMUNAL – 19 LOT.BELLEVUE

11 / 2009

Conformément aux dispositions du bail d'habitation du logement communal situé au 19 Lotissement Bellevue (au-dessus de la mairie), le loyer mensuel de ce logement est révisable, chaque année, au 1 er février, en fonction de la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice national du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E ; la date de référence de l'indice est celle du premier trimestre de l'année précédente ;

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 qui indique que **l'indice de référence** des loyers se substitue à l'indice du coût de la construction comme référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé ;

Conformément à l'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 qui substitue le nouvel indice de référence des loyers à l'indice de référence des loyers défini à l'article 35 de la loi n° 2005-841 ; ce nouvel indice est entré en vigueur le 10 février 2008 et correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers ;

Considérant que l'indice de référence des loyers était de 113,07 au 1er trimestre 2007 et de 115,12 au 1er trimestre 2008, la révision applicable au 1er février 2009 est de +1,81 %.

Madame le Maire propose de réviser les loyers **à compter du 1er février 2009**, de la manière suivante :

Logement	Date du bail	Loyer actuel	Taux de Variation	**Nouveau Loyer**
19 Lotissement Bellevue	05.03.2007	332,17 €	+1,81 %	**338,18 €**

Commission urbanisme

Pierre-Yves MARQUET fait part au conseil municipal des différents points abordés lors de la dernière commission urbanisme du 27 janvier 2009.

- Acquisition des terrains destinés à l'extension de l'école

Point sur la situation avec les propriétaires des terrains concernés
Présentation de la procédure d'expropriation

- Présentation du plan de masse du futur projet d'extension de l'école

Monsieur Daniel HENRY a présenté aux membres de la commission l'esquisse de l'architecte LABESSE.

Commission Culture

Daniel HENRY fait part au Conseil municipal des points abordés en réunion Commission culture du 13 février 2009.

- Arbre de Noël

La commission souhaite rencontrer les intervenants du spectacle de l'an dernier pour discuter sur la faisabilité d'une ballade contée autour du lavoir et connaître leurs conditions.
La date 12 décembre 2009 a été arrêtée.

- Journée du patrimoine

La commission souhaite reconduire cette journée.
Pour les animations, plusieurs pistes ont été évoquées :

- découverte du patrimoine bâti
- randonnée découverte
- chasse au trésor
- expositions
- sorties culturelles
- passage ou arrêt d'une caravane de véhicules militaires
- soirée jeux avec l'association du Bois des Ludes

Le conseil municipal est favorable à l'organisation de la soirée jeux pour un montant de 110 € et charge Daniel HENRY de prendre contact avec l'association du Bois des Ludes afin de fixer une date.

- Il est également proposé que Jean-Michel PRESCHOUX intègre la commission Culture.

Subvention aux associations

Les demandes de subvention des associations devront désormais êtes faites par courrier. De plus, les associations devront transmettre à la mairie leur compte de résultat pour l'année 2008, leurs projets 2009, la liste du bureau et le nombre d'adhérents.

Questions diverses

- Démission de Kristell RIAND

Madame Le Maire fait part au conseil municipal de la lettre de démission de Kristell RIAND de sa fonction de conseillère municipale en date du 23 février 2009.
Kristell ne pouvait concilier sa vie personnelle et professionnelle avec son mandat électoral.

- Demande d'achat de chemin communal

Monsieur Gaël LECERF a fait part à la Mairie de sa demande d'acquisition d'un chemin communal qui sépare deux parcelles lui appartenant au lieu-dit Bas Trélubin.
Pour préserver la qualité environnementale et compenser la disparition d'un talus, le Conseil municipal préférerait que Monsieur LECERF échange avec la commune un terrain de la même superficie, et souhaite qu'une haie bocagère soit reconstituée à un autre endroit.
Les frais seront à la charge du demandeur.

- Demande de concession dans le cimetière communal de Madame AUBERT

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal qu'elle a reçu une demande d'achat de concession par Madame AUBERT. D'après les dispositions du règlement du cimetière de la commune, il faut être résident pour qu'une telle demande puisse être satisfaite. Toutefois, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de satisfaire la demande de Madame AUBERT car il s'agit d'une personne qui est née et qui a passé toute son existence à La Baussaine.

- Demande d'un emplacement communal pour un Pizzaiolo le vendredi soir

Monsieur LEMARCHAND demande par son courrier du 29 janvier 2009 à la commune de La Baussaine un emplacement sur le domaine communal pour y exercer son activité de pizzaiolo ambulant.
Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande pour l'installation de son véhicule sur la place de la Mairie le vendredi soir.

- Vestiaires de football

L'ampoule du terrain de football a été changée cette semaine.
Les vestiaires ont été trouvés dans un état déplorable cette semaine suite au match contre l'équipe de MELESSE. Le président de l'association est venu prendre des photos afin d'informer les dirigeants du club de football ainsi que la municipalité de MELESSE.

- Document de travail pour l'élaboration du budget

Le document de travail sur le budget 2009 n'étant toujours pas réalisé à ce jour, Madame le Maire n'a pu le remettre aux conseillers municipaux. Une nouvelle réunion finances aura lieu avant mi-mars.

- Point SIRP

La participation de La Baussaine pour 2009 sera de 75 630 €. L'augmentation de cette année est consécutive à la prise en compte des frais de fonctionnement de l'école (eau, chauffage, produits d'entretien …) qui seront désormais à la charge du Syndicat. A ce titre, Madame Le Maire va prévenir Madame Valérie BERTHELOT qui se chargeait bénévolement de cette activité. Dorénavant, les produits d'entretien pour l'école seront commandés par Madame Catherine PIEL. Madame Le Maire demandera à Madame Valérie BERTELOT de poursuivre cette activité pour le compte de la commune si elle le désire.

- Site Internet

Prendre de nouveau contact avec Dimitri BRACO pour fixer une nouvelle réunion.

- Les Brioches de l'amitié

Madame Denise LARIVIERE-GILET se charge de coordonner pour La Baussaine la vente des Brioches de l'amitié pour la semaine 13.

- Commissions communales

Les commissions communales « Bulletin municipal » et « Internet » fusionnent, car elles avaient de nombreux membres communs et surtout parce-qu'il apparaît opportun de coordonner ces deux modes de communication.

- Zones humides

Olivier QUENOUILLERE demande s'il ne serait pas possible d'informer les agriculteurs de la commune des dispositions réglementaires aux abords des zones humides. L'information avait été faite lors de l'enquête publique réalisée pour de l'élaboration du PLU.

La séance est levée à 22h23 minutes.